

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement étant censée avoir été présentée.

### LA FONCTION PUBLIQUE—LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX RETRAITÉS—L'AUGMENTATION DES PENSIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le mardi 4 février, comme en fait foi la page 5113 du compte rendu, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Drury) si certaines sommes d'argent comprises dans les crédits pour la prochaine année financière, qu'il avait déposés ce jour-là, et devant être versées à diverses caisses de retraite serviraient à augmenter la pension des fonctionnaires déjà à la retraite.

Le président du Conseil du Trésor m'a répondu qu'il n'en était pas ainsi et que ces sommes étaient destinées à combler certains déficits actuariels. Il a terminé sa réponse par ces mots précis:

Je regrette de dire qu'aucune décision n'a encore été prise en vue d'affecter de nouveaux fonds aux pensions des fonctionnaires à la retraite.

J'ai posé une question supplémentaire qui est restée sans réponse. Une semaine plus tard, soit le 11 février, comme en témoigne le compte rendu à la page 5372, je suis revenu à la charge et on m'a répondu pour la centième fois que la question était à l'étude. De fait, on nous a dit le 11 février que la question faisait l'objet d'une étude sérieuse.

Quelques jours plus tard, soit le 17 février, on a répondu à l'une de mes questions inscrites au *Feuilleton* et les réponses se trouvent aux pages 5572 et 5573. On y trouve une statistique intéressante. Entre autres choses, les chiffres nous indiquent combien de fonctionnaires retraités et combien de veuves de fonctionnaires sont morts ces dernières années.

A bien examiner ces tableaux, on voit que la mortalité annuelle chez les fonctionnaires retraités semble légèrement supérieure à 1,500, et chez les veuves de fonctionnaires, légèrement supérieure à 500. Donc—depuis un

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

an et neuf mois—c'est-à-dire depuis le 8 mai 1967, date du dépôt d'un rapport unanime préconisant l'augmentation des pensions versées aux fonctionnaires retraités, 2,625 fonctionnaires sont morts. Au total, 3,500, sans compter les membres retraités des forces armées, de la Gendarmerie, etc.

● (10.00 p.m.)

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a déploré plus tôt dans la soirée que le bill au sujet duquel il parlait n'ait pas été adopté il y a cinq ans. Il est malheureux, disait-il, que des gens aient été victimes d'accidents ou aient perdu la vie durant les cinq dernières années simplement parce qu'aucune loi comme celle-là n'existait.

Si le gouvernement est sincère et s'il regrette vraiment que l'absence d'une telle mesure entraîne des pertes de vie, il doit alors s'inquiéter car, tandis qu'il hésite à hausser les pensions de retraite des fonctionnaires, 125 retraités et 40 veuves meurent tous les mois sans avoir eu l'augmentation promise. Le gouvernement n'a pas lieu d'être fier.

Il continue de dire que la question est à l'étude et de déclarer à la Chambre de temps à autre, comme nous le dira ce soir le secrétaire parlementaire, que la question préoccupe tous les députés et pas seulement le député de Winnipeg-Nord-Centre, qu'elle préoccupe tout le monde. En attendant, ces gens meurent sans avoir profité de l'augmentation que le comité parlementaire mixte a recommandée il y a près de deux ans et qu'au cours de ces long mois, le gouvernement a dit étudier.

Je n'ai pas le temps voulu au spectacle de 10 heures—c'est inutile d'ailleurs, car je l'ai fait si souvent—de présenter un plaidoyer en faveur des droits de ces gens et au sujet de l'obligation qui incombe au gouvernement de leur assurer le niveau de vie qu'il leur a promis. Je signale à nouveau qu'un comité mixte représentant tous les partis des deux Chambres a recommandé le 8 mai 1967 à l'unanimité que des mesures immédiates soient prises. Combien de temps encore, monsieur l'Orateur, devons-nous attendre avant que l'on agisse?